

Procès-verbal de la séance du 28 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit juin à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Raoul DEBAR, Maire.

Étaient présents : Messieurs Jean-Bernard BENAC, Fabrice COURTIOL, Raoul DEBAR, Benoit LAFARGUE et Gérard VAN MARLE ; et Mesdames Chantal DELCROS, Ghislaine GALTAUD, Véronique LABRANDE, Florence TISSANDIE-VERGNE et Nelly VAN MARLE

Étaient absents : Guillaume BACCON

Secrétaire de séance : Véronique LABRANDE

Rappel de l'ordre du jour :

- ⇒ Approbation du conseil municipal du 13 mai 2024 ;
- ⇒ Adhésion au service santé-prévention du Centre du Gestion du Lot,
- ⇒ Amortissements de subventions d'équipement des comptes 204XXX,
- ⇒ Décision modificative n°1,
- ⇒ Rétrocession d'une concession trentenaire à la commune ;
- ⇒ Questions diverses.

⇒ **Adhésion au service santé-prévention du Centre du Gestion du Lot**

Le Maire expose à l'assemblée délibérante que le conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot a décidé, par une délibération en date du 16 novembre 2023, de créer un service santé-prévention.

Le Maire présente la convention correspondante, qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage.

Après délibération, le Conseil municipal, décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de gestion du Lot ; de voter, lors du vote du budget primitif de l'exercice, les crédits destinés à financer la dépense correspondante. Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/08/2024.

⇒ **Amortissements de subventions d'équipement des comptes 204XXX**

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité d'amortir les subventions d'équipement - compte 204XXX. Il propose d'amortir ces subventions sur un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'amortir les comptes 204XXX, sur un an.

⇒ **Décision modificative n°1**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour amortir les subventions au compte 204182 du budget 2023, il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante :

DÉSIGNATION	DÉPENSE	RECETTE
D042_c/681 : Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	+ 13 062.83€	
D023 - Virement à la section d'investissement	- 13 062.83€	
R021 - Virement de la section de fonctionnement		- 13 062.83€
R040_c/2804182 : Amortissement des immobilisations / Bâtiment et installations		+ 13 062.83€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prendre la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

⇒ **Rétrocession d'une concession trentenaire à la commune**

Le Maire expose au conseil municipal que Madame Ghislaine PORTRAIT, acquéreuse d'une concession trentenaire dans le cimetière communal ancien de Saint-Vincent le 26 octobre 2000, se propose aujourd'hui de la rétrocéder à la commune.

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, Madame Ghislaine PORTRAIT déclare vouloir rétrocéder la dite concession, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, à titre gratuit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, la proposition du Maire et autorise le Maire à établir l'acte de rétrocession aux conditions suivantes :

- La concession funéraire n°24 située à l'ancien cimetière de Saint-Vincent est rétrocédée à la commune à titre gratuit.

⇒ **Questions diverses :**

- Tranchée de Cournou : une tranchée va être créée pour faire passer la fibre (ENEDIS) depuis les Onces jusqu'au carrefour de Ventéjous, route des Roques.
- Terrain à côté de l'espace associatif de Cournou (terrain exproprié). Le dossier est complet. L'enquête publique aura lieu mi-août.
- Trandoverte : course pour le harcèlement scolaire. Va passer sur notre commune. Un point ravitaillement à Cournou.
- Haie de M. COELHO : Lacafourque. Haie masquant la visibilité pour tourner sur la route de St Vincent. La mairie a pris contact avec la mairie de LUZECH.
- Eglise : les travaux ont commencé. Il a été constaté que le clocher était endommagé et qu'il était composé d'amiante. Les travaux de l'église se poursuivent et les travaux du clocher seront réalisés plus tard.
- Poubelles du Cayrou : objets déchetterie (siège auto...) mis dans les poubelles.

Monsieur le Maire lève la séance à 20H45

La secrétaire de séance,
Véronique LABRANDE



Le Maire,
Raoul DEBAR



